

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (64) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU
Sophie BESNARD par Jany BOISSONOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

Pouvoirs (5) : Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Bérandgère BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

Absents (11) : Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Bérandgère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 01-11-2023

Secrétaire de séance : Madame Cécile VRIGNAUD

CULTURE

Modification de l'intérêt communautaire en matière de "construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs"

Vu le III de l'article L. 5216-5 du CGCT relatif à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2018-240 en date du 06 novembre 2018 relative à la première définition de l'intérêt communautaire en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire DEL-CC-2020-255 et DEL-CC-2022-202 relatives aux dernières modifications de l'intérêt communautaire pour la compétence concernée ;

Considérant que la compétence « *construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs* » est une compétence optionnelle soumise à la définition de l'intérêt communautaire.

Il s'agit de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « *construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs* » en ce qui concerne l'alinéa sur les bibliothèques et médiathèques.

Il est proposé que soient d'intérêt communautaire les équipements suivants :

- La médiathèque à Bressuire : siège du Réseau,
- Les médiathèques "têtes de secteur" : situées à Moncoutant, Cerizay, Mauléon, Nueil-les-Aubiers,
- Les bibliothèques "point d'appui" : à l'Absie, Argentonay, la Chapelle Saint-Laurent,
- Les "bibliothèques de proximité" : à Loublande (Mauléon), Courlay, Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de définir l'intérêt communautaire en matière de « *construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs* » comme suit :

- Les équipements culturels suivants :
 - o Le Théâtre de Bressuire,
 - o Bocapole et son pôle de matériels,
 - o Le Conservatoire de Musique (bâtiments à Bressuire),
 - o Le musée labellisé « musées de France » de Bressuire, le musée de Mauléon
 - o La création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de bibliothèques et médiathèques suivantes :
 - La médiathèque à Bressuire : siège du Réseau,
 - Les médiathèques "têtes de secteur" : situées à Moncoutant, Cerizay, Mauléon, Nueil-les-Aubiers,
 - Les bibliothèques "point d'appui" : à l'Absie, Argentonay, la Chapelle Saint Laurent,
 - Les "bibliothèques de proximité" : à Loublande (Mauléon), Courlay, Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse ,
 - o Gestion immobilière et entretien des cinémas de Cerizay, Mauléon, Moncoutant et gestion locative du cinéma de Bressuire dans le respect du bail à construction.
- Les équipements sportifs suivants :
 - o Les centres aquatiques,
 - o Le centre régional de tennis de Bressuire (selon les contours de la délibération DEL-CC-2022-202) ,
 - o Les tribunes et le terrain d'hébergement de plein air du « karting du Val d'Argenton » à Argentonay et ses éventuels développements du site décidés par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver la modification de de l'intérêt communautaire pour la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs » telle que présentée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 4 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **1 4 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

